

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45

Monsieur CATHELINÉAU Éric accepte d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 n'appelle à aucune observation particulière, il est donc adopté.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

REFORME TERRITORIALE : EXAMEN DES DEMANDES D'ADHESION

Monsieur le Président expose :

Comme rappelé par courrier en date du 25 avril dernier au sujet de la modification des règles de représentativité au sein du SMITED, notamment pour les structures liées par entente provisoire pour l'exercice de la compétence collective et traitement (cas de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais) ainsi que pour les communautés de communes nouvellement créées, considérées comme de nouveaux adhérents du SMITED (cas des communautés de l'Airvaudais-Val de Thouet et du Thouarsais), elles ne pourront siéger au SMITED qu'à l'issue d'un vote favorable de la nouvelle assemblée acceptant leur demande d'adhésion.

A ce jour, les délibérations pour une adhésion directe des communautés de communes du Thouarsais et de l'Airvaudais-Val de Thouet nous sont parvenues, il ne restera plus qu'à l'Agglomération du Bocage Bressuirais à se prononcer.

Les membres du comité syndical votent à l'unanimité l'adhésion au SMITED de la communauté de communes du Thouarsais et la communauté de communes de l'Airvaudais-Val de Thouet.

Les délégués de ces deux collectivités seront installés lors du prochain conseil syndical.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél26092014-AA01

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR INSTITUTIONNEL

Monsieur le Président expose :

En application de l'article L 5211-1 du CGCT applicable aux EPCI, ces derniers sont soumis aux dispositions de l'article L 2121-8 (CGCT) s'ils comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Aussi, le Comité Syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Un exemplaire d'un projet a été remis à chaque collectivité membre et à chaque membre du comité lors de l'assemblée du 20 juin dernier pour examen préalable à son adoption.

Ce projet a fait l'objet d'une relecture aux membres du bureau lors de la réunion du 5 septembre 2014, n'appelant à aucune remarque particulière.

Monsieur le Directeur Général des Services reprend l'ensemble des points susceptibles d'être réprécisé et/ou éclairci.

Les membres du comité syndical approuvent le règlement intérieur ainsi présenté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél26092014-AA02

CLIS LA LOGE : ELECTION DE 5 TITULAIRES ET 5 SUPPLEANTS

Monsieur le Président expose :

La CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi) de La Loge est composée de trois collèges de cinq membres :

- 1 collège d'Elus locaux
- 1 collège d'Associations
- 1 collège d'Exploitants

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée syndicale en date du 13 juin 2014, il convient de réélire la composition du collège d'exploitants tant en membres titulaires que suppléants.

Après délibération, le comité syndical propose que le collège d'exploitant soit composé par :

Membres titulaires :

- M. GOMES
- M. GUERINEAU
- M. BILLEROT
- M. GARAULT
- M. ONILLON

Membres suppléants :

- M. FOUCHE
- M. BERNARDEAU
- M. CATHELINÉAU
- M. BARREAUULT
- M. PILIPIUK

Nous rappelons que la suppléance se fait de nom à nom.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél26092014-AA03

ADHESION MUTUELLE MIE ET PARTICIPATION SMITED

Monsieur le Président expose :

Il est proposé à l'ensemble des agents du SMITED de souscrire à la MIE (Mutuelle Intergroupes d'Entraide) dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion facultative portant sur les frais médicaux, chirurgicaux ou de maternité.

Ce contrat est conclu pour une durée de 6 ans allant jusqu'au 30/09/2020 avec possibilité de résiliation annuelle au moins trois mois avant le 31 décembre de l'année en cours.

A ce titre,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

tout comme pour la convention de participation prévoyance CDG des Deux-Sèvres / Harmonie Mutuelle contractualisée au 1^{er} janvier 2014, pour une période de 6 années, pour laquelle il a été décidé de fixer à 9.00 € / agent / mois le montant unitaire de participation du SMITED,

ainsi que dans un souci d'équité entre les collectivités territoriales,

il est proposé de fixer à 5€ minimum par agent et par mois la contribution du SMITED pour tout agent ayant souscrit à une mutuelle labellisée, objet d'un contrat groupe SMITED.

Les membres du Comité Syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél26092014-AA04

OUVERTURES DE POSTES

Monsieur le Président expose :

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale dans le cadre de l'avancement de grade des agents en poste et après avis de la commission administrative paritaire, Monsieur le Président propose l'ouverture des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps plein à compter du 1^{er} avril 2015,

Les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à ouvrir les postes ci-dessus.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél26092014-AA05

FERMETURES DE POSTES

Monsieur le Président expose :

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale dans le cadre de l'avancement de grade des agents en poste et après avis du comité technique paritaire, Monsieur le Président propose la fermeture des postes suivants au 1^{er} novembre 2014 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps plein,
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps plein.

Les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à fermer les postes ci-dessus.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél26092014-AA06

AFFAIRES FINANCIERES :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Monsieur le Président expose :

En préalable à la présentation du projet de budget supplémentaire 2013, un inventaire des travaux en cours et à réaliser est établi pour cerner au mieux les besoins de financement.

Le BS 2014 en section de fonctionnement, outre le report excédentaire de résultat 2013 pour 274 811.65 €, prend en compte :

- 37 578 € de participation à recevoir des 50% du déficit de l'activité Compostage (correspondant au dernier tiers du déficit global initialement réparti sur 3 années 2012, 2013 et 2014),
- des moindres recettes de ventes de matières (cours de la ferraille qui a chuté de 50%) et produits liés aux caractérisations,

ce qui permet d'imputer 241 389.65 € en dépenses imprévues, compte tenu également d'une baisse des charges de personnel liée à divers mouvements début 2014 sur le CTMB.

PROJET de BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

DECISION MODIFICATIVE et/ou VIREMENTS DE CREDIT

DATE 26 SEPTEMBRE 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	241 389,65	002	002	Report Excédentaire	274 811,65
	012/9	Charges de Personnel	-21 000,00	747512	74	Participation Compost	37 578,00
673	67/1	Titres annulés	1 000,00	703	70/12	Recettes Produits	-80 000,00
				7718	042/9	Produits exceptionnels	-11 000,00
023	023	Virement section investissement	0,00				
		Total 1:	221 389,65			Total 1:	221 389,65

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
001	001	Report Déficitaire	46 995,28	1068	10	Autres Réserves	343 095,28
2315	0046	Atelier Préparation CSR	111 100,00				
2154	0049	Tracteur Routier	110 000,00				
2182	0049	Semi FMA	75 000,00				
				021	021	Virement section exploitation	0,00
		Total	343 095,28			Total	343 095,28

On retrouve enfin en recettes d'investissement 343 095.28 € d'affectation du résultat 2013 afin de financer les restes à réaliser 2013 ainsi que le solde d'investissement 2013 de 46 995.28 €.

Les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le budget supplémentaire 2014.

Adopté à l'unanimité
 Délib n°ASdél26092014-AF01

FINANCEMENT DES CASIERS 15 & 18 DE LA LOGE

Monsieur le Président expose :

Une consultation a été lancée en début d'été dans la perspective de la création de nouvelles alvéoles sur l'ISDND de La Loge.

Le résultat de l'analyse des offres, détaillé lors de la réunion de bureau du 5 septembre 2014, a conclu à ce que l'entreprise SAS Pelletier soit attributaire du lot n°1 pour un montant HT de 127 258.35 € et SODAF GEO Industrie du lot n°2 pour un montant HT de 287 250.30 €.

Les travaux se réaliseront en deux tranches, une première sur le dernier trimestre 2014 et la seconde au printemps 2015. Ces travaux sont inscrits au BP 2014 et finançables par emprunt à réaliser.

A ce titre, deux établissements bancaires ont été consultés pour une enveloppe de 300 000 €.

La CE Aquitaine Poitou-Charentes nous propose un taux fixe de 1.70% sur 3 ans débloqué au plus tard le 5 décembre 2014 avec une première échéance de remboursement en mars 2015.

Le Crédit Agricole nous propose un taux fixe de 1.34% sur 3 ans avec un déblocage des fonds minimum de 10% dans les 6 mois de notre accord et le solde dans les 6 mois suivants.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et autorisent le Président à signer le contrat de prêt correspondant.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél26092014-AF02

ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Président expose :

Certains titres émis en recouvrement de prestations sont irrécouvrables soit de par leur faible montant, soit de par le dépassement des délais de prescription, soit de par le dépôt de bilan de l'entreprise.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne :

- HBCS Plâtrerie SARL pour un montant de **146.47 €TTC**, pour cause de certificat d'irrécouvrabilité.

Les membres du comité syndical admettent en non-valeur les sommes ci-dessus.

Adopté à l'unanimité
Délib n°ASdél26092014-AF03

QUESTIONS DIVERSES

Prise en compte de modification de dates :

Compte tenu de l'appel d'offres en cours du marché de prestations d'assurances, des délais d'analyse du prestataire PROTECTAS et la Commission d'Appel d'Offres fixée au 15 octobre à 14h00,

- Le Bureau Syndical prévu le 3 octobre 2014 est annulé et déplacé au 17 octobre 2014, 9h30, en remplacement du Comité Syndical initialement fixé, et
- Le prochain Comité Syndical se tiendra le 7 novembre 2014 à 9h30 à Champdeniers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h30.

Le Président du SMITED
Jacques DIEUMEGARD

Le secrétaire de séance
Éric CATHELINEAU